



3301 Allée Hélène Boucher, Z.I. des Tourrades, 06210 MANDELIEU
Tél. 06.68.39.19.73 Site : vistadanse.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Mesures sanitaires :

Vous vous engagez à respecter les mesures sanitaires selon les directives du gouvernement et à ne pas tenir l'école responsable d'une contamination au covid-19, ou de toutes autres pandémies ou épidémies. Il est demandé à chacun de prendre sa responsabilité quant aux mesures d'hygiène. Vous viendrez à l'école en toute connaissance de cause.

En cas de confinement, de toutes situations inédites, de catastrophes, de pandémies, d'épidémies obligeant l'école à fermer :

Vous acceptez de poursuivre les cours en ligne, via une plateforme (zoom ou autre), la durée des cours sera de 1h00, vous recevrez en complément des vidéos tutos détaillées des chorégraphies qui seront préparées et envoyées sur WhatsApp, consultables à tout moment, ce qui permettra un suivi et un apprentissage correct. Les tarifs resteront inchangés même en cas d'impossibilité et de problèmes de connexion, il n'y aura aucun remboursement, ni rabais.

La saison de danse commence début septembre et se termine fin juin. Une démonstration a lieu en fin d'année, courant novembre ou décembre ainsi qu'un spectacle de fin d'année, courant juin qui clôture la saison. L'école participe éventuellement à d'autres manifestations au cours de l'année. Les professeurs choisissent les groupes pouvant y participer. Les costumes sont achetés, loués ou confectionnés par une couturière, selon les chorégraphies ; cela aux frais de l'élève.

Il est prévu que des professionnels soient présents pour filmer et photographier les spectacles, il arrive aussi que pendant les cours, spectacles et démonstrations extérieurs des photos et des vidéos soient faites par les professeurs. De ce fait, vous autorisez la prise de vidéos et de photos de vous-même ou de votre enfant et autorisez l'école VIS TA DANSE à utiliser ces supports pour l'ensemble de sa publicité (toutes publications ou expositions), pour une durée indéterminée, sans pouvoir réclamer aucun droit, ni somme d'argent sur ces supports.

Un cours d'essai est offert. A la fin du cours, si l'élève ne souhaite pas s'inscrire, il ne doit rien régler ; si l'élève souhaite suivre les cours, il devra alors procéder à son inscription, en remplissant la fiche d'inscription, le questionnaire de santé, daté, lu et approuvé, signer le présent règlement intérieur, consultable sur le site de l'école et affiché dans l'école et joindre le règlement des cours.

Le tarif des cours a été calculé sur l'ensemble de l'année scolaire, en tenant compte de la fermeture de l'école durant les vacances scolaires et des jours fériés. Donc de septembre à juin, le tarif reste le même, aucune demande de « rabais » ne sera prise en compte durant ces périodes.

Les cours sont définitivement perdus pour les élèves absents, quelle qu'en soit la raison. Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un certificat médical pourra permettre un report des cours pour un arrêt d'au moins 1 mois (ex : bras cassé...).

Chaque élève inscrit dans une discipline, s'engage jusqu'à la fin de la saison.

Les vacances scolaires (voir calendrier Vis ta Danse)

Un planning sera établi et affiché à l'avance ; afin que vous puissiez être informés, et vous organiser. Lors des vacances, de même que certains week-ends, ou jours fériés, il sera possible de rattraper certains cours, si les professeurs étaient absents ; mais aussi d'organiser des répétitions, ou des stages.



REGLEMENT INTERIEUR

La bonne marche de cette école ne peut se concevoir sans le respect d'un certain nombre de règles indispensables, dont la rigueur et la discipline.

Toute absence doit être signalée au professeur. Le manque d'assiduité aux cours peut entraîner la non-participation aux spectacles. Le manque de discipline, les retards répétés non excusés ; oubli répété de la tenue de danse prévue par les professeurs (les chaussures, baskets, chaussons qui servent pendant les cours doivent être propres et emmener dans un sac afin de conserver l'hygiène et la propreté de la salle) ; portables allumés, chewing-gum, le port de bijoux dangereux (boucles d'oreilles style grandes créoles...) ou cheveux non attachés pendant les cours, insolence, manque de respect vis-à-vis des professeurs ou d'autres élèves, peut entraîner le renvoi de l'élève.

Les élèves doivent arriver 10 mn avant leur cours afin de se changer ; les parents doivent arriver à l'heure précise de la fin du cours, à l'accueil. Les enfants ne doivent en aucun cas sortir seuls de l'école. C'est une question d'assurances, de responsabilité et de sécurité. Les professeurs ont la responsabilité de leurs élèves durant les cours, mais ils ne peuvent pas et ne sont pas là, pour les garder. Il n'y a aucune surveillance de vos enfants avant et après les cours.

L'élève doit respecter les locaux et le matériel. En cas de dégradation constatée, la réparation du préjudice occasionné sera portée à la charge de la ou des personnes responsables.

Assurances : Toute personne s'inscrivant (ou les parents ou tuteurs légaux des élèves mineurs), certifie avoir une assurance personnelle responsabilité civile et accidents corporels pour la couvrir en cas d'incidents, de dommages encourus ou causés par l'élève. Si tel était le cas, la personne s'engagerait à en supporter les frais (les parents ou tuteurs légaux des élèves mineurs, s'engageraient à en assurer la charge financière).

L'école ne pourra pas être tenue responsable en cas d'incident, de perte, de casse (bijoux, lunettes, téléphones portable etc...), ou de vols.

L'inscription aux cours implique de plein droit l'acceptation du présent règlement. Le non-respect de ces règles pourra être sanctionné par la non-participation aux spectacles et par le renvoi de l'élève.

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom du ou des parents responsables légaux de l'élève mineur :

.....

Mandelieu, le :

Lu et Approuvé :

Signature :